

Pret bancaire à personne agée

Par dautel, le 09/08/2009 à 11:04

Bonjour,

Ma mère agée de 81 ans, vient de contracter un prêt de sa banque pour des difficultés ponctuelles et combler son découvert de 3000 euros environ

La banque a accepé de lui ouvrir un prêt , mais de 5000 euros, l'obligeant, ainsi, à ouvrir un autre compte bancaire

Est ce légal?

Merci de me répondre, je suis très inquiète

Ma mère a une retraite de 1200 euros, elle devrait rembourser 120 euros pendant 36 mois! Merci d'avance, à bientôt

C Dautel